

FORMULAIRE DE DEMANDE

CONSTRUCTION D'UN MINI-TERRAIN MULTISPORTS DANS VOTRE COMMUNAUTÉ

LA DEMANDE DOIT ÊTRE ENVOYÉE À L'ADRESSE SUIVANTE;

fondation@impactmontreal.com

OU PAR LA POSTE À L'ADRESSE SUIVANTE

4750, rue Sherbrooke Est,
Montréal, Québec,
H1V 3S8

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Le 16 février 2024

**CE FORMULAIRE DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE REMPLI NUMÉRIQUEMENT,
LES FORMULAIRES COMPLÉTÉS À LA MAIN NE SONT PAS ACCEPTÉS.**

10 MINI-TERRAINS MULTISPORTS POUR LES 10 ANS DE LA FONDATION IMPACT DE MONTRÉAL

DESCRIPTION :

À l'occasion de son dixième anniversaire, la Fondation Impact de Montréal s'est engagée à bâtir 10 mini-terrains multisports, à raison de deux par année, au cours des cinq prochaines années, dans différentes communautés du Québec.

Elle souhaite ainsi poursuivre sa mission visant, entre autres, à favoriser la pratique d'activités physiques chez des jeunes vivant dans des communautés où les infrastructures sportives sont déficientes ou manquantes, tout en favorisant l'inclusion sociale.

Les mini-terrains sont construits sur une surface asphaltée ou en béton sur laquelle est posé un revêtement en acrylique qui permet la pratique de différents sports. Ils sont entourés d'une structure modulaire en acier galvanisé. (Voir photos p. 5 et 6).

Le projet s'inscrit dans une vision portée par des valeurs d'accessibilité et d'accueil, et un désir de collaboration fructueuse avec des partenaires bien ancrés dans leur communauté et qui, comme nous, ont à cœur d'améliorer la qualité de vie des enfants et leurs familles. Cette initiative porteuse d'avenir se veut donc un outil de changement positif dans la vie des jeunes en leur permettant de bouger et de jouer dans un lieu sécuritaire.

La Fondation invite les organismes communautaires et de bienfaisance, de même que les villes et municipalités du Québec à soumettre leur candidature jusqu'au 16 février 2024 en remplissant le formulaire que vous trouverez à la fin de ce document.



À PROPOS DE LA FONDATION IMPACT DE MONTRÉAL

La Fondation Impact de Montréal a vu le jour le 26 août 2013. Sa création se veut en quelque sorte l'héritage des 20 années d'implication de l'Impact de Montréal, aujourd'hui le CF Montréal, dans la communauté.

La mission de la Fondation est d'organiser et de soutenir des activités en vue d'améliorer la qualité de vie d'enfants et de familles provenant de milieux défavorisés ou vulnérables. Elle fournit notamment des installations sportives afin de promouvoir la pratique de l'activité physique et l'inclusion sociale.

À ce jour, la Fondation Impact de Montréal a permis la construction de cinq mini-terrains multisports dans différentes régions du Québec: au parc Champdoré, dans le quartier Saint-Michel en 2018, au parc Joe-Beef, dans le quartier Pointe-Saint-Charles en 2019, au parc Paul-André-Potvin, à Shawinigan en 2021, au parc du Moulin, à Laval en 2022, ainsi qu'à La Tuque en 2024.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ :

- Être un organisme reconnu et enregistré, une ville ou une municipalité;
- Fournir une description détaillée du projet;
- Fournir une résolution du conseil d'administration autorisant le dépôt de la demande (si applicable);
- Le projet doit s'adresser à des jeunes et à leurs familles;
- Avoir complété le formulaire de demande à la date requise (16 février 2024).

CRITÈRES DE SÉLECTION :

Les candidatures soumises doivent répondre à certains critères et devront :

- Démontrer que le terrain sera construit dans un quartier ou un secteur vulnérable.
- Mettre en valeur la pertinence et le besoin d'une infrastructure de type mini-terrain multisports dans la communauté.
- Confirmer que la Ville ou l'organisme fourniront gratuitement l'espace pour la construction du mini-terrain.
- Démontrer que le mini-terrain mettra en valeur l'esprit de communauté.
- Confirmer que le terrain sera ouvert au grand public en tout temps.
- Inclure les spécifications techniques pour la construction, voir document MUSCO (critères à respecter pour l'engagement p. 10 et 11).

LE COMITÉ D'ÉVALUATION PORTERA UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- La clarté du projet et la qualité de la présentation de la demande;
- La faisabilité et la garantie de la réalisation du projet;
- Le professionnalisme de la démarche du projet;
- La valeur des retombées du projet pour le milieu;
- L'impact estimé du projet dans la communauté.

PHILOSOPHIE ET VALEURS DE LA FONDATION IMPACT DE MONTRÉAL :

- Les enfants et leurs familles seront toujours le point central.
- Accessible et accueillante.
- Offrir du support aux jeunes afin que ces derniers puissent développer leur plein potentiel et adopter un mode de vie actif.

Les candidatures correspondant le mieux aux valeurs de la Fondation seront retenues.

ÉVALUATION DES DEMANDES

La réception et la présélection des demandes sont sous la responsabilité d'un représentant de la Fondation Impact de Montréal.

Toutes les candidatures qui répondent aux critères d'admissibilité sont soumises à l'attention d'un comité d'évaluation, placé sous la responsabilité de la Fondation. Ce comité est composé d'individus choisis pour leur compétence dans le secteur des sports et de la vie communautaire. Il analyse les demandes qui lui sont soumises selon les critères généraux de sélection définis plus haut. Il formule des recommandations spécifiques pour chacun des dossiers au Conseil d'administration de la Fondation Impact de Montréal. La décision d'accorder ou non un mini-terrain multisports est le privilège du conseil d'administration de la Fondation Impact de Montréal, et est sans appel.



CALENDRIER

MI-NOVEMBRE 2023

- Lancement du nouveau programme pour 2 terrains en 2024
- 16 février 2024 – Date limite pour soumettre la candidature

FÉVRIER 2024

- Évaluation des candidatures par le comité d'évaluation
- Choix des 2 projets pour l'aménagement des terrains pour l'été 2024

MARS 2024

- Annonce aux 2 organismes/villes

MAI À MI-JUILLET 2024

- Installations des surfaces

FIN JUILLET 2024

- Livraison des infrastructures

AOÛT 2024

- Inauguration avec les membres de la première équipe (CF Montréal)

EXEMPLES DE MINI-TERRAINS :



EXEMPLES DE MINI-TERRAINS :



FORMULAIRE DE DEMANDE

SECTION 1: IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom de l'organisme :

Site web (si pertinent) :

Adresse :

Ville :

Province :

Code Postal :

Téléphone :

PERSONNE MANDATÉE POUR REMPLIR LE FORMULAIRE :

Nom :

Prénom :

Adresse (si différente de l'organisme) :

Ville :

Province :

Code Postal :

Téléphone :

Courriel :

SECTION 2 : RÉSUMÉ DE L'ORGANISME

SECTION 3 : DESCRIPTION DU PROJET

Décrire votre projet en fournissant ou en précisant les renseignements suivants

- Démontrer que le terrain sera construit dans un quartier ou un secteur vulnérable.
- Mettre en valeur la pertinence et le besoin d'une infrastructure de type mini-terrain multisports dans la communauté.
- L'espace doit être offert gratuitement par la municipalité ou l'organisme
- Lieu où le terrain serait construit. (Photos)
- Description du programme des sports/ activités de la municipalité.
- Pourquoi la ville ou l'organisme devrait recevoir cette infrastructure?
- Place du sport dans la communauté.
- Photos des installations sportives actuelles.

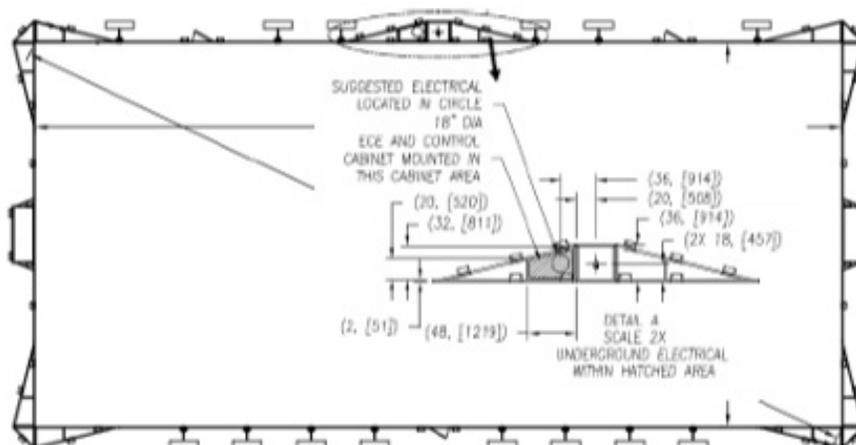
SECTION 4 : CRITÈRES À RESPECTER POUR L'EMPLACEMENT

SYSTÈME MINI-PITCH DE MUSCO EXIGENCES MINIMALES DU SITE



Pour être considéré comme un site potentiel pour l'installation d'un système Mini-Pitch de Musco, vous devez répondre aux exigences minimales suivantes.

- Terrain c.-à-d. dalle en asphalte ou en béton
- La dalle doit être au minimum 1,22 m plus long et 0,91 m plus large que ce qui est nécessaire pour le système Mini-Pitch. Pour des raisons de sécurité, nous recommandons une longueur de 3,05 m et une largeur de 3,05 m de plus.
- La dalle c.-à-d. la surface doit être de qualité constante et uniforme
- La dalle ne doit pas présenter de défauts substantiels (fissures larges, déformation, nids de poule, etc.), ni d'autres obstacles (drains, poteaux de basket-ball, etc.) sur la surface de jeu.
- La surface de jeu doit être accessible à l'aide d'un chariot élévateur pour l'installation.
- Accès à l'électricité pour les options d'éclairage
 - Accès à l'électricité pour les options d'éclairage -voir page suivante pour les exigences en matière d'électricité



SECTION 4 : CRITÈRES À RESPECTER POUR L'EMPLACEMENT

» SUITE

SYSTÈME MINI-PITCH DE MUSCO EXIGENCES MINIMALES DU SITE



Exigences électriques: Deux circuits doivent être amenés à un point unique du mini-pitch (voir le schéma de la page précédente); un circuit de contrôle de 120 V et un circuit d'éclairage. Le circuit d'éclairage a besoin d'un minimum de 208 V monophasé, mais d'autres options sont disponibles.

- Le circuit de contrôle 120v permet aux lumières de fonctionner et d'être programmées. Le circuit consomme moins d'un ampère. Un transformateur de contrôle peut être utilisé dans certaines applications.
- Le circuit d'éclairage peut être de 208v, 240v ou 347v. La consommation du circuit d'éclairage dépend de la tension (voir le tableau ci-dessous). Un mini-pitch simple a deux lumières tandis qu'un double en a quatre. Les valeurs indiquées dans les tableaux correspondent à un seul luminaire. Tous les circuits d'éclairage sont monophasés.
- Un mini-pitch simple a un point de connexion et peut être situé sur l'une ou l'autre des lignes de côté.

	200 Vac 50/60 Hz	208 Vac 60 Hz	220 Vac 50/60 Hz	230 Vac 50 Hz	240 Vac 50/60 Hz	277 Vac 60 Hz	347 Vac 60 Hz	380 Vac 50/60 Hz	400 Vac 50 Hz	415 Vac 50 Hz	480 Vac 60 Hz
Courant de fonctionnement max. par luminaire ²	3,32 A	3,19 A	3,02 A	2,89 A	2,77 A	2,40 A	1,92 A	1,75 A	1,66 A	1,60 A	1,39 A

SECTION 5 :

LES RETOMBÉES DU PROJET

Indiquer comment ce projet aura des retombées positives pour les enfants et les familles de votre communauté.

Le présent projet a-t-il fait l'objet d'autres demandes de subventions ? OUI NON

Si oui, veuillez remplir le tableau suivant : Organisme/ commanditaire privé ou palier de gouvernement sollicité	Programme (s'il y a lieu)	Montant demandé	Montant accordé